

Conseil Départemental

Réunion du 1^{ER} TRIMESTRE 2018
(du 16 février 2018 au 16 février 2018)

FINANCES ET RESSOURCES

Rapport du Président

V-A 1

Direction des Finances - PFR / DF

OBJET : ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018

L'article L.3312-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit la présentation d'un « *rapport sur les orientations budgétaires de l'exercice, (...) (qui) fait l'objet d'un débat au Conseil Départemental* ». Le présent rapport, établi selon les dispositions de l'article D 3312-12 du CGCT, a donc pour objet de présenter les grandes lignes du prochain budget primitif qui sera soumis au vote du Conseil Départemental lors de sa réunion de mars prochain.

Ces orientations budgétaires interviennent, comme les années précédentes, dans un contexte économique et social complexe qui pèse sur les finances des collectivités locales. En charge de l'action sociale, les départements sont particulièrement touchés par les difficultés financières qui en résultent et que les décisions de l'Etat ne contribuent pas à atténuer.

Dans un environnement incertain, le Département doit néanmoins poursuivre ses actions et la préparation du budget primitif 2018 au travers des quatre priorités du mandat :

- faire vivre l'âme de la Vendée ;
- être le garant de la solidarité entre les Vendéens ;
- bâtir les infrastructures de demain ;
- accompagner les projets des communes et intercommunalités.

Il doit le faire en inscrivant le futur budget 2018 dans la trajectoire financière engagée depuis le début du mandat autour de deux axes :

- en fonctionnement, une maîtrise des dépenses de fonctionnement permettant de préserver l'autofinancement ;
- en investissement, grâce à cet autofinancement, une limitation du recours à l'emprunt permettant à la fois une poursuite du désendettement et le maintien d'une politique d'intervention ambitieuse.

SOMMAIRE

I- LE CONTEXTE D'ELABORATION DU BUDGET DEPARTEMENTAL 2018	P. 3
A. L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER DU BUDGET	P. 3
B. LES DIFFICULTES PROPRES AUX FINANCES DEPARTEMENTALES	P. 5
C. LES MESURES DE LA LOI DE FINANCES IMPACTANT LES DEPARTEMENTS	P. 8
II- LE CADRE DU FUTUR BUDGET DEPARTEMENTAL 2018	P. 9
A. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	P. 9
B. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	P. 12
C. L'INVESTISSEMENT ET SON AUTOFINANCEMENT	P. 15
III- LES PRIORITES DU FUTUR BUDGET DEPARTEMENTAL 2018	P. 18
A. FAIRE VIVRE L'AME DE LA VENDÉE	P. 19
B. ETRE LE GARANT DE LA SOLIDARITÉ ENTRE LES VENDÉENS	P. 20
C. BATIR LES INFRASTRUCTURES DE DEMAIN	P. 22
D. ACCOMPAGNER LES PROJETS DES COMMUNES ET INTERCOMMUNALITÉS	P. 23
ANNEXE A - ETAT DES ENGAGEMENTS PLURIANNUELS ENVISAGES	P. 26
ANNEXE B - ETAT DE LA DETTE DEPARTEMENTALE	P. 28
ANNEXE C - ETAT DU PERSONNEL DEPARTEMENTAL	P. 38

I- Le contexte d'élaboration du budget départemental 2018

A. L'environnement économique et financier du budget

• Une amélioration fragile de l'environnement économique mondial

Selon l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE), la croissance mondiale devrait atteindre en 2017 un niveau plus élevé qu'envisagé (+3,6% contre +3,3%), soit son rythme le plus rapide depuis l'année 2010, grâce à une reprise économique qui s'est poursuivie et raffermie au cours de l'année.

L'ensemble des grands blocs économiques ont pris part à cette amélioration et notamment la zone euro dont la croissance devrait être supérieure à celle des Etats-Unis ; au sein de cette zone, la croissance française devrait atteindre en 2017 +1,8% contre +1,3% envisagé fin 2016.

En ce qui concerne 2018 (*cf. tableau ci-dessous*), la croissance mondiale devrait légèrement progresser, celle de la zone euro se tasser et celle de la France se stabiliser.

Croissance relevée / estimée	2016	2017	2018	2019
Monde	3,1%	3,6%	3,7%	3,6%
Etats-Unis	1,5%	2,2%	2,5%	2,1%
Zone Euro	1,8%	2,4%	2,1%	1,9%
<i>dont Allemagne</i>	<i>1,9%</i>	<i>2,5%</i>	<i>2,3%</i>	<i>1,9%</i>
<i>dont France</i>	<i>1,2%</i>	<i>1,8%</i>	<i>1,8%</i>	<i>1,7%</i>
Chine	6,7%	6,8%	6,6%	6,4%

Cette reprise de la croissance s'accompagne dans la zone euro d'une reprise de l'inflation (+1,5% en 2017) qui devrait se situer à +1,2% en 2018 puis +1,5% en 2019.

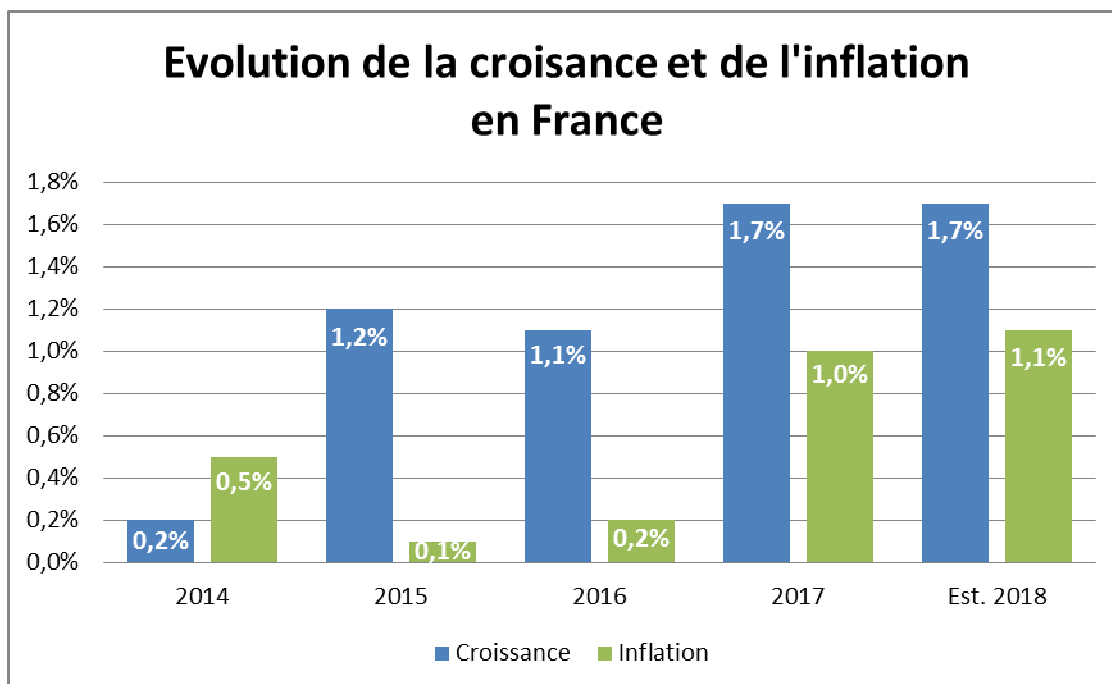
L'OCDE pointe cependant le risque de voir la croissance retomber comme un soufflé dès 2019 à cause de doutes sur la solidité de la reprise, le regain d'activité étant moins vigoureux que lors des épisodes antérieurs, et de vulnérabilités importantes, comme un niveau insuffisant des investissements, un poids démesuré de la dette ou une euphorie boursière ne reflétant pas la réalité de la reprise.

• Les hypothèses retenues pour l'élaboration de la loi de finances pour 2018

Pour élaborer son projet de loi de finances (PLF) pour 2018, le Gouvernement a retenu les hypothèses suivantes :

- une hausse de +1,7% du produit intérieur brut (PIB) (comme attendue en 2017) ;
- une inflation en hausse de +1,1% (après +1,0% attendu en 2016).

Ces hypothèses (*cf. graphique ci-dessous*) sont jugées « prudentes » et « raisonnables » par le Haut conseil des finances publiques. Elles sont proches, voire plus prudentes, que celles établies par l'OCDE et le Fonds Monétaire International (FMI).



Au niveau des finances publiques, les hypothèses retenues et les dépenses projetées, auraient pour conséquence en 2018 :

- un déficit public ramené à 2,6% du PIB (après 2,9% en 2017), le déficit structurel s'établissant à 2,1% du PIB (contre 2,2% en 2017) ;
- une dette des administrations publiques de 96,8% du PIB (identique à 2017) ;
- un taux de prélèvements obligatoires de 44,3% (contre 44,7% en 2017).

- **La mise en place d'un strict encadrement de l'évolution des dépenses locales**

La loi de programmation des finances publiques (LPPF) pour les années 2014 à 2019 a instauré un objectif national d'évolution de la dépense publique locale (ODEDEL), décliné ensuite par type de collectivités en loi de finances ; ainsi, pour les départements, un niveau de progression de 2,6% avait été déterminé pour les dépenses de fonctionnement en 2017.

La nouvelle LPPF pour les années 2018 à 2022 remplace l'ODEDEL par un « objectif national d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement », contraignant qui s'impose à l'ensemble des collectivités, sans tenir compte des spécificités existantes entre les différentes catégories de collectivités et au sein même de celles-ci.

Cet objectif, qui s'appuiera sur les futurs comptes administratifs (CA) 2017, est fixé à 1,2% chaque année entre 2018 et 2022, soit pour 2018 un niveau très proche de l'inflation estimée, avec des possibilités de modulation prévues par la loi, tant à la hausse qu'à la baisse, pour un maximum de 0,45%.

Pour les plus importantes collectivités, dont fait partie le Département, cet objectif sera inscrit dans un contrat, conclu pour trois ans à l'issue d'un « dialogue » avec le représentant de l'Etat, et visant à « *consolider (sa) capacité d'autofinancement et (à) organiser (sa) contribution à la réduction des dépenses publiques et du déficit public* ». Seront également intégrés deux objectifs, non contraignants, portant sur l'amélioration du besoin de financement et, le cas échéant, sur une trajectoire d'amélioration de la capacité de désendettement.

Pour les collectivités non concernées par la signature d'un contrat, le représentant de l'Etat notifiera un niveau maximal annuel des dépenses réelles de fonctionnement à respecter.

Le non-respect de cet objectif fixé par l'Etat entrainera à compter de 2018 une reprise financière sur les recettes de la collectivité (à hauteur de 75% pour celles signataires d'un contrat et de 100% pour les non signataires) ; son respect n'entrainera aucune bonification pour les départements.

B. Les difficultés propres aux finances départementales

Depuis 2011, la délégation aux collectivités territoriales du Sénat constate une tendance à une « *progression des recettes moins rapide que celle des dépenses* » pour l'ensemble des collectivités, ce que l'on appelle un « effet de ciseaux ».

Son évolution est plus importante pour les départements qui doivent faire face à des dépenses sociales dynamiques, non maîtrisées et mal compensées ; il est par conséquent plus que regrettable que l'encadrement de l'évolution des dépenses mis en place par l'Etat ne tienne pas compte des spécificités des différentes catégories de collectivités.

• Des recettes moins dynamiques et moins maîtrisables

L'évolution des recettes départementales a été impactée négativement par la suppression de la taxe professionnelle en 2010 et la réforme fiscale l'accompagnant qui ont généré une réduction du pouvoir de taux dont disposent les élus et une perte du dynamisme des bases de la taxe professionnelle, non compensé par l'évolution de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE).

Cette situation est d'autant plus problématique qu'en dehors de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), sur laquelle les départements conservent un pouvoir de taux, les principales recettes fiscales restantes, de nature économique, sont soumises à une forte volatilité :

- droits de mutation à titre onéreux (DMTO), dépendants de la situation du marché immobilier ;
- CVAE, pour laquelle le produit peut varier à la hausse ou à la baisse et dont la part départementale a été réduite de 48,5 % à 23,5% en 2017.

A cette situation s'est ajoutée la baisse des concours de l'Etat, et plus précisément de la dotation globale fonctionnement (DGF), imposée par l'Etat de 2014 à 2017, qui a accentué les difficultés rencontrées au niveau des recettes de fonctionnement.

On peut noter, pour le Département de la Vendée, que son pouvoir de taux s'élève à 18,2% en 2016 contre 41,7% en 2009, que le produit des DMTO a diminué de 16,3% en deux ans après leur pic de 2011 et que la baisse de DGF a représenté en cumulé une perte de 90 millions d'euros.

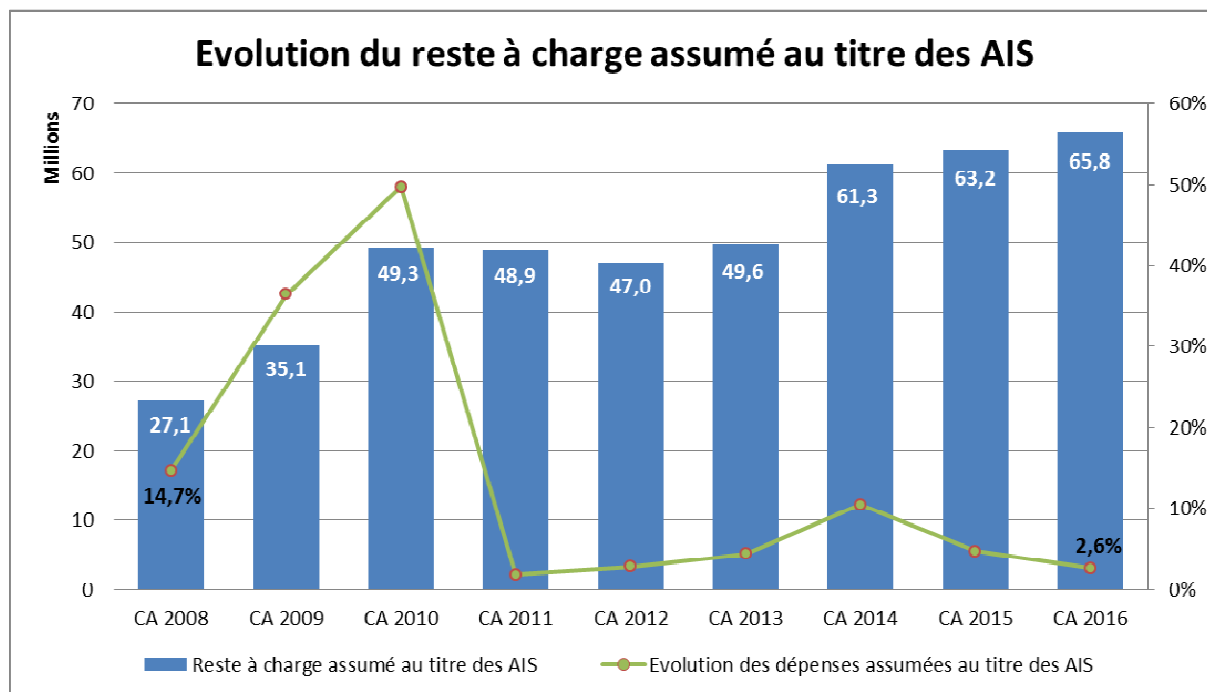
• Des dépenses obligatoires en progression constante (et mal compensées)

Entre 2010 et 2014, les dépenses relatives aux trois allocations individuelles de solidarité (revenu de solidarité active (RSA), allocation personnalisée d'autonomie (APA) et prestation de compensation du handicap (PCH)) ont nationalement crû de près de 31,9 %.

Cette hausse, « *pas maîtrisable* » selon la délégation sénatoriale aux collectivités territoriales, résulte d'une « *dynamique qui échappe en grande partie* » aux départements, comme le notait la Cour des Comptes en 2015.

Du fait de cette croissance continue, les dépenses relatives aux allocations individuelles de solidarité (AIS) font l'objet d'une compensation de l'Etat de plus en plus insuffisante, ayant permis entre 2002 et 2014 « à l'Etat de réaliser 48 milliards d'euros d'économies (...) » grâce au financement par les départements de « ces trois AIS sans compensation intégrale » (rapport sénatorial sur l' « évolution des finances locales à l'horizon 2017 (tome II) » de juillet 2015).

L'augmentation des dépenses sociales, qui représentent en moyenne « 52% des charges de fonctionnement » comme mentionné par la Cour des Comptes, est « à l'origine (de l'essentiel) de la progression des charges de fonctionnement des départements ».



On peut noter, pour le Département de la Vendée, que malgré un net ralentissement de la progression des dépenses relatives aux AIS, le reste à charge assumé en lieu et place de l'Etat représente 65,8 millions d'euros en 2016 contre 27,1 millions d'euros en 2008. Sur la période 2008-2016, ce sont donc 447,3 millions d'euros qu'il a assumé en lieu et place de l'Etat.

Parallèlement aux AIS, il faut également intégrer l'impact de décisions prises par l'Etat, sans consulter les collectivités qui se répercutent in fine sur leurs dépenses (revalorisations du RSA, revalorisation du point d'indice puis mise en place du protocole « parcours professionnels, carrières et rémunérations », modification de la limitation de vitesse sur les routes bidirectionnelles sans séparateur impliquant un remplacement de l'ensemble des panneaux désormais inadaptés...).

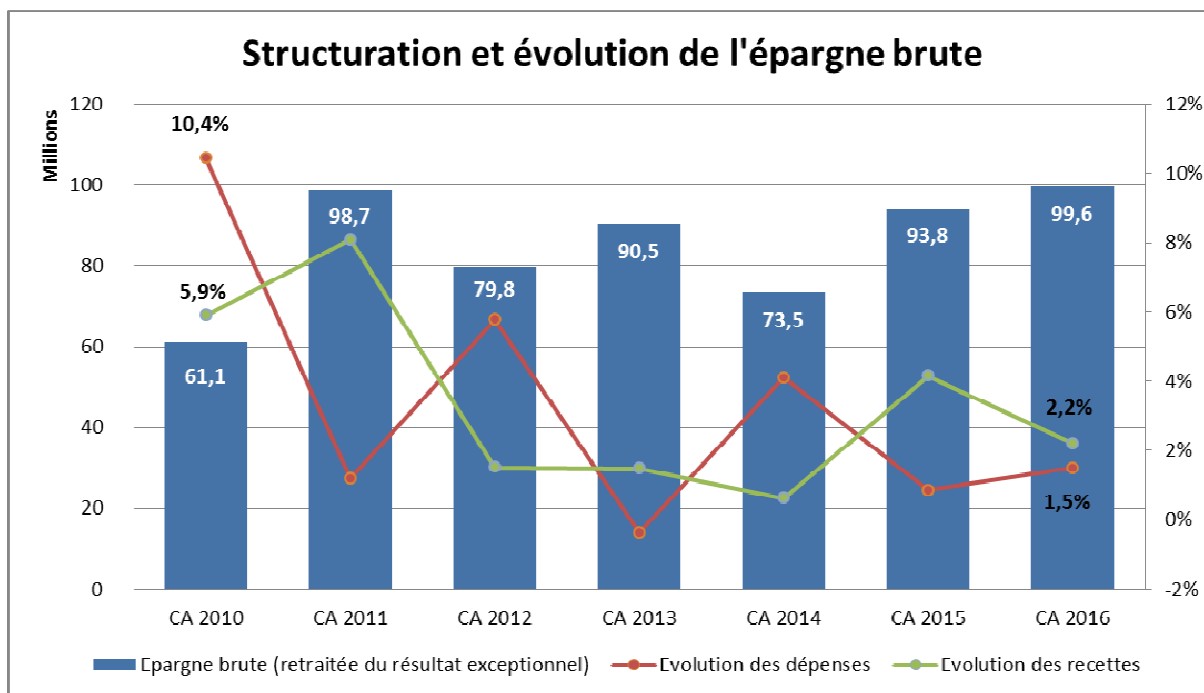
Le coût de ces normes pour les collectivités était estimé à 6,9 milliards d'euros en 2016 (dont 67,1% au titre de mesures liées à l'écologie ou à la performance énergétique et 17,7% à la fonction publique) par le Conseil national d'évaluation des normes (CNEN).

- **Un autofinancement sous tension...**

Après quatre années consécutives de baisse (-25% en cumulé entre 2011 et 2015), l'épargne brute des départements a connu un redressement brutal en 2016 (+19,7%). Ce résultat, obtenu grâce à une quasi-stabilisation des dépenses de fonctionnement et à la dynamique des recettes de fonctionnement, portée notamment par les DMTO, a permis à l'autofinancement brut des départements de revenir quasiment à son niveau de 2012.

La Cour des Comptes relève cependant dans son rapport sur les finances locales d'octobre 2017 que « les départements ont bénéficié de facteurs favorables en 2016 dont le renouvellement n'est pas assuré : le fort dynamisme de leurs recettes fiscales et une croissance ralentie quoiqu'encore vive de leurs dépenses sociales ».

L'amélioration constatée en 2016 ne remet donc pas encore en cause la tendance de fonds à un effet de ciseaux entre des recettes volatiles et des dépenses en augmentation, portées par celles de solidarité.



On peut noter, pour le Département de la Vendée, une limitation de la hausse des dépenses grâce aux efforts réalisés en fonctionnement. Contrairement à la tendance nationale, son autofinancement brut (hors produits exceptionnels) qui était tombée à 61,2 millions d'euros en 2010 est maintenu depuis autour de 80 millions. En 2016, il a augmenté de 6,2%, plaçant la Vendée dans les 21 départements l'ayant amélioré pour la deuxième année consécutive.

- ... accentuant la baisse des dépenses d'investissement

La dégradation continue de l'autofinancement net jusqu'en 2016 a entraîné une diminution continue des dépenses d'investissement des départements depuis 2010, « un euro de moins au niveau du solde de la section de fonctionnement diminu(ant) en moyenne de dix euros la capacité d'investissement des collectivités » comme relevé par la délégation aux collectivités territoriales du Sénat.

Cette baisse, bien que moins forte en 2016, atteint 5,5% en moyenne annuelle, soit plus de 35% depuis 2009. En 2016, elle était supérieure à 12% pour 69 départements et portait principalement sur les subventions d'équipement versées (61,7%).

On peut noter, pour le Département de la Vendée, malgré une diminution au cours des deux dernières années, le maintien d'un niveau d'investissement élevé. La baisse constatée est en effet plus faible en Vendée que pour l'ensemble des départements : -1,3% en moyenne annuelle, soit -14,2% depuis 2009.

C. Les mesures des lois de finances impactant les départements

Les lois n° 2017-1775 du 28 décembre 2017 de finances rectificatives (LFR) pour 2017, n° 2017-1837 du 30 décembre 2017 de finances (LF) pour 2018 et n° 2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques (LPFP) pour les années 2018 à 2022 contiennent plusieurs mesures intéressant directement les départements.

• Encadrement des dépenses par l'Etat et quasi-stabilité des concours financiers

Comme détaillé au point I. A. au présent rapport, un encadrement contraignant de l'évolution des dépenses de fonctionnement est instauré par l'Etat, accompagné d'un suivi renforcé de l'endettement des collectivités. Il prend la forme d'une contractualisation avec les principales collectivités, dont les départements, et prévoit des procédures de reprise sur recettes en cas de non-respect des objectifs fixés par l'Etat.

Au niveau de la dotation globale de fonctionnement (DGF), après quatre années de baisse, une stabilisation de son montant est prévue en 2018. Son processus de notification est par ailleurs revu et sera désormais effectué par arrêté du ministre chargé des collectivités territoriales publié au Journal officiel.

En ce qui concerne les variables d'ajustement, après l'intégration en 2018 de la dotation de compensation de réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) des départements et régions dans l'assiette des compensations prises en compte pour la minoration des allocations compensatrices d'exonérations d'impôts directs locaux, c'est en 2018 celle du bloc local qui intègre cette assiette ; il en résulte une ponction plus faible sur la DCRTP des départements par rapport à l'an passé (3,5 millions d'euros).

Enfin, pour ce qui est du Fonds de compensation de la TVA (FCTVA), il est prévu à compter du 1^{er} janvier 2019 un mécanisme d'automatisation du traitement.

• Instauration de nouvelles dispositions fiscales

La principale mesure fiscale contenue dans les dernières lois de finances est la suppression, pour la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), des critères de territorialisation des entreprises appartenant à un groupe instaurés en 2016 et qui devaient s'appliquer en 2018 ; cette mesure était susceptible de favoriser les territoires accueillant les unités de production aux dépens de ceux accueillant les sièges des groupes.

Pour la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), il est prévu la possibilité d'instituer un abattement maximal de 15% à la base d'imposition pour les magasins et boutiques non intégrés à un ensemble commercial dont la surface commerciale est inférieure à 400 m² ; une contrepartie est prévue pour le seul bloc communal avec la possibilité offerte de majorer en parallèle le coefficient multiplicateur de la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM).

Les modalités de révision des valeurs locatives des locaux professionnels font par ailleurs l'objet d'une transposition dans le code général des impôts et sont étendues aux locaux des entreprises artisanales.

Enfin, l'assiette de l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) est élargie à compter de 2019 aux réseaux de communications électroniques en fibre optique ou en câble coaxial au prix d'une baisse de son tarif. La durée d'exonération des nouvelles lignes est en parallèle portée de trois à cinq ans.

- **Mise en place de dispositions diverses**

Une possibilité de majoration de 40% est prévue pour les indemnités de fonction versées aux maires et présidents des plus grosses collectivités, dont font partie les départements, et des principaux établissements publics de coopération intercommunale.

Sur le plan de la dématérialisation, la transmission électronique des titres de perception émis à l'encontre des collectivités et de leurs établissements publics devient obligatoire.

II- Le cadre du futur budget départemental 2018

Avec le complet transfert des compétences transports scolaire et interurbain, partiellement redélegués en 2017 par la Région des Pays-de-la-Loire, le futur budget départemental 2018 est le premier budget post-loi NOTRe, la Région ne déléguant plus au Département que la gestion de la liaison maritime entre l'île d'Yeu et le continent.

Sans renoncer à une politique d'intervention volontariste, il s'inscrit dans la trajectoire financière mise en œuvre dans le cadre des précédents budgets dont les axes principaux sont :

- une maîtrise des dépenses réelles de fonctionnement permettant de préserver l'autofinancement ;
- une limitation du recours à l'emprunt permettant, grâce à cette préservation, une poursuite du désendettement.

A. Les recettes de fonctionnement

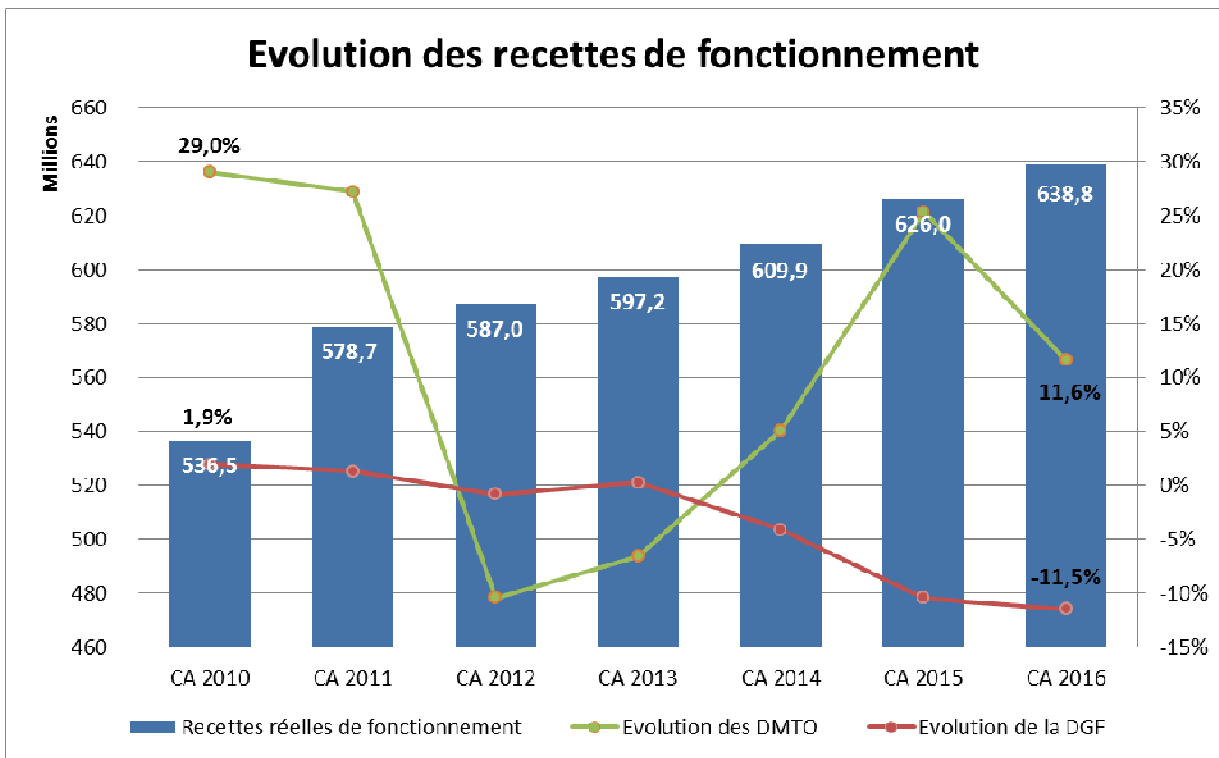
- **Le cadre général des recettes de fonctionnement, en réalisation et en vote**

Les recettes de fonctionnement du Département de la Vendée ont en réalisation augmenté de 2,0% en 2016, soit le niveau de la hausse moyenne constatée depuis 2012.

Cette progression a été possible, malgré l'importante diminution de la dotation globale de fonctionnement (DGF) (-11,5%), grâce à l'augmentation des recettes fiscales et notamment à la très forte hausse des droits de mutation (DMTO) (+11,6% après +25,3% en 2015).

Le produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) a progressé de 6,3% en 2016, niveau proche de celui des exercices antérieurs.

Depuis 2010, l'augmentation des taux (TFPB et DMTO), couplée à l'augmentation des bases et à la hausse des transactions immobilières, a permis de maintenir un niveau d'épargne très élevé ; les effets de ces mesures pèsent en effet près de 60% du montant total de l'épargne nette au compte administratif (CA) 2016.



Pour le budget primitif 2018, compte tenu des éléments disponibles, une augmentation des recettes de fonctionnement de 2,2% (hors retraitement lié aux transports) peut être envisagée par rapport au budget primitif 2017, soit un montant total d'environ 621 millions d'euros (hors incorporation du résultat).

- **Une baisse des dotations de l'Etat enfin stoppée**

Après quatre années de baisse imposée dans le cadre de la « contribution au redressement des finances publiques », le montant de la dotation globale de fonctionnement (DGF) devrait s'élever à 73,68 millions d'euros, en légère augmentation grâce à la progression de la population de la Vendée (+0,7%).

La dotation versée au Département par la Région des Pays-de-la-Loire pour l'exercice des compétences déléguées s'adapte au périmètre de celles-ci, désormais limitées à la liaison maritime avec l'île d'Yeu : 3,9 millions d'euros contre 22,8 millions votés au budget primitif 2017.

- **Une taxe foncière bénéficiant de l'augmentation de ses bases**

En ce qui concerne la taxe foncière, une progression physique des bases peut être envisagée à hauteur de 1,9% ; à celle-ci, il convient d'ajouter la revalorisation attendue des valeurs locatives tenant compte de l'inflation 2017 (environ +1,2%), modalités applicables à compter de 2018. Cela entraînerait une progression totale des bases de +3,1% pour cette recette.

Au niveau du produit attendu, cette progression entraînerait mécaniquement une hausse de 3,5 millions d'euros pour un total de 124,4 millions.

En ce qui concerne les frais de gestion reversés par l'Etat au Département (après péréquation), une légère augmentation de la recette peut également être envisagée (+1,9%), soit 7,2 millions d'euros.

- **Des droits de mutations dépassant leur niveau d'avant crise**

Sous le double effet de la majoration du taux départemental en 2014 (de 3,8% à 4,5%) et de l'augmentation continue du volume de transactions immobilières adossées à un prix moyen de vente élevé, le produit des DMTO connaît une croissance continue depuis 2014, dernière année de baisse (hors effet de la majoration du taux).

Depuis la fin 2016, le nombre de ventes cumulées sur douze mois est désormais supérieur à la moyenne 2004-2007, période de stabilité des transactions à un haut niveau avant crise.

Le produit 2017 devrait progresser de plus de 20% par rapport à celui de 2016, déjà en hausse de +11,6%, atteignant des niveaux jamais constatés pour le Département (autour de 120 M€).

La « surchauffe » observée au niveau des transactions immobilières devrait entraîner, de l'avis des fédérations et réseaux d'agences immobilières, un ralentissement des transactions en 2018. Pour se prémunir du dégonflement d'une nouvelle « bulle », comme ce fut le cas avec l'explosion de 2008-2009, une stabilisation du produit à un niveau légèrement inférieur à la réalisation estimée 2017, soit autour de 115 millions d'euros, peut être envisagée pour cette recette.

Pour ce qui est des deux fonds de péréquation existants (basé pour l'un sur le flux et le stock de DMTO et pour l'autre sur le reste à charge assumé au titre des AIS), compte tenu de l'évolution du produit, la contribution départementale est attendue en progression de 22,1% à 14,7 millions d'euros ; compte tenu de l'évolution plus faible des reversements, le solde net des deux fonds est anticipé en hausse de 26,6% à -4,9 millions d'euros.

- **Une CVAE réduite mais en progression**

Dans le cadre des récents transferts de compétences décidés par la loi NOTRe, la Région a bénéficié du transfert de la majorité de l'ancienne part départementale de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), désormais réduite à 23,5% (contre 48,5% avant).

En l'absence d'éléments précis des services fiscaux et sur la base de l'évolution envisagée, le produit de CVAE est attendu en augmentation de 4,5% à 33,6 millions d'euros.

- **Au global, une légère augmentation des autres principales recettes**

Pour les autres recettes les plus importantes, sont envisagées pour 2018 :

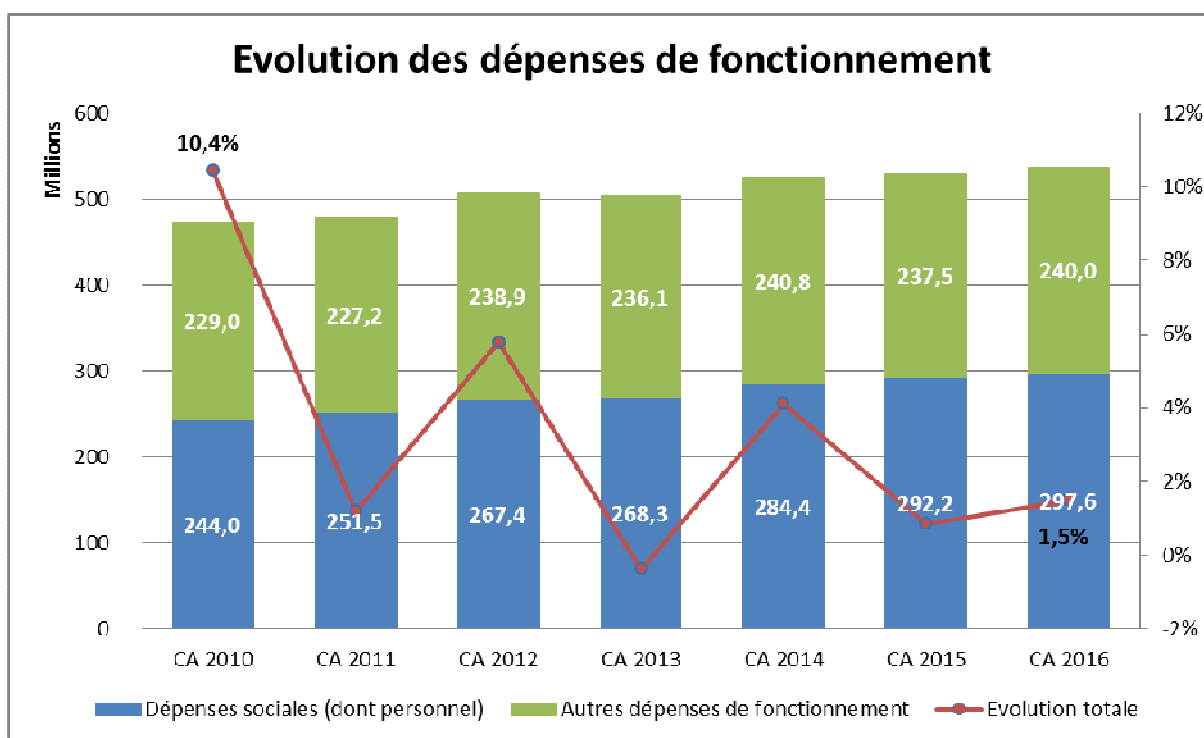
- une augmentation de 2,6%, soit 2,1 millions d'euros, du produit pour la taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA), portant son montant total à 86 millions ;
- une quasi-stabilité de la taxe intérieure sur la consommation de produits énergétiques (TICPE), +0,7%, pour un produit de 27,2 millions d'euros ;
- une stabilité du produit de la taxe sur l'électricité, à 9 millions d'euros ;
- la poursuite de l'augmentation du produit de la taxe d'aménagement, de l'ordre de 4,5% par rapport au budget 2017, pour le porter à 6,8 millions d'euros ;
- une diminution des compensations d'exonération fiscale, dont notamment la DCRTF, de 0,17% portant leur montant à 5,7 M€.

B. Les dépenses de fonctionnement

• Le cadre général des dépenses de fonctionnement, en réalisation et en vote

Les dépenses de fonctionnement du Département de la Vendée ont en réalisation augmenté de 1,5% en 2016, soit à un niveau très légèrement supérieur à la hausse moyenne constatée depuis 2012 (1,2%).

Cette évolution masque des disparités importantes entre les dépenses de solidarité (charges de personnel comprises), dont la hausse moyenne atteint 2,2% par an (4,4% pour les seules AIS), et les autres postes, dont l'augmentation moyenne s'élève à 0,1% par an. La hausse de l'ensemble des dépenses de personnel (y compris affecté à la solidarité) atteint 0,6%.



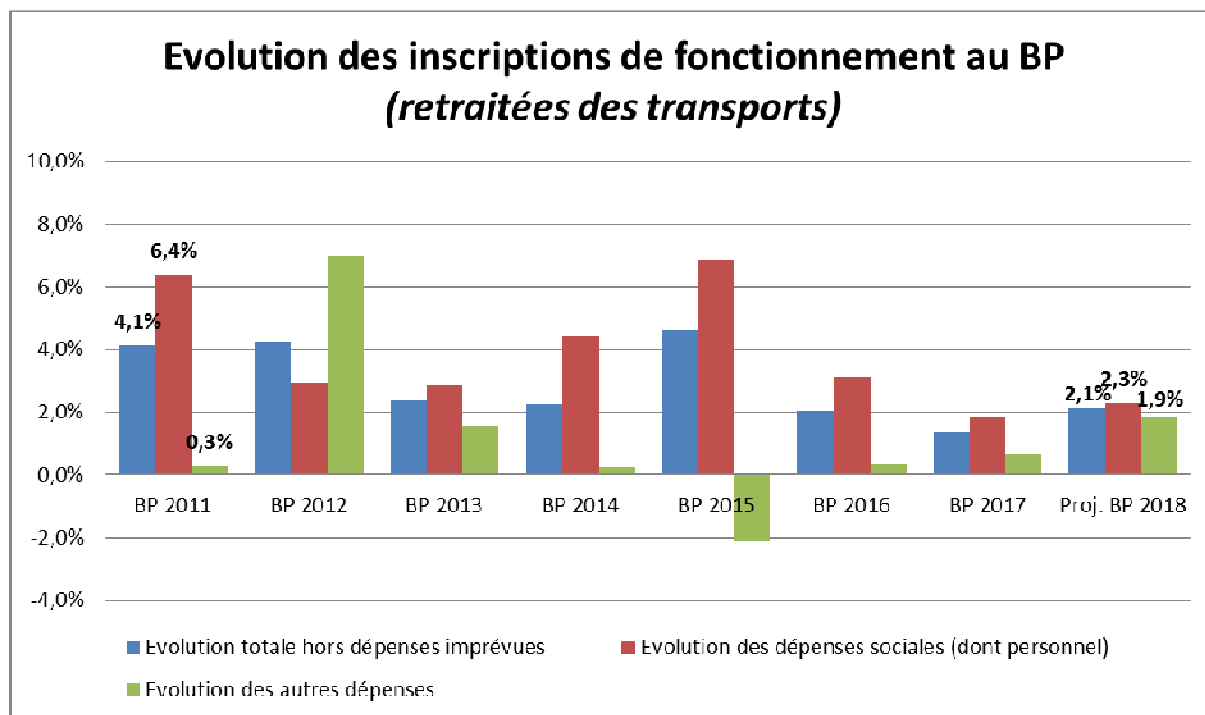
Au CA 2016, les dépenses sociales s'élevaient à 296,2 millions d'euros (+1,8%, dont +2,6% pour les AIS) et les autres postes de dépenses à 241,5 millions (+1,1%, dont +0,1% pour les dépenses de personnel).

Cette progression totale de 1,5% des dépenses de fonctionnement, inférieure au cadrage de 2,7% fixé en 2016 par l'ODEDEL, illustre les efforts engagés par le Département pour limiter leur augmentation malgré l'organisation du Vendée Globe en 2016 et la hausse de certaines dépenses obligatoires (AIS, MNA, contingent du SDIS...).

En l'état, elle n'aurait cependant pas permis au Département de respecter l'encadrement des dépenses imposé par l'Etat à compter de 2018, lequel ne tient pas compte des efforts déjà réalisés (évolution négative des dépenses non sociales de -1,6% en 2013 et 2015).

En ce qui concerne le budget primitif 2018, les dépenses de fonctionnement (hors dépenses imprévues) sont attendues en baisse d'environ 2,3% ; cette diminution résulte de la prise en charge partielle sur 2017 des transports scolaires et interurbains qui ne seront plus assumés par le Département pour le compte de la Région des Pays-de-la-Loire en 2018.

Retraité de ces dépenses et hors reports, le budget primitif est attendu en hausse de 2,1%, à près de 532 millions d'euros (hors dépenses imprévues) avec des dépenses sociales en augmentation de 2,3% (personnel affecté à la solidarité compris) et des postes de dépense restants en hausse de 1,9%.



La nouvelle loi de programmation des finances publiques rendant obligatoire à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires la présentation des objectifs du Département en matière « *d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimés en valeur* », ceux-ci sont présentés ci-dessous.

Cette évolution est délicate à établir à la date de rédaction du présent rapport, l'exercice 2017 n'étant pas encore clôturé et les modalités de calcul n'étant pas précisément définies en l'absence de publication de textes d'application de la loi de programmation.

Compte tenu de la modification de périmètre intervenue cette année et du taux de réalisation constaté en moyenne, les **dépenses réelles de fonctionnement pourraient diminuer en 2018 de près de 5 millions d'euros en réalisation** par rapport à la réalisation envisagée en 2017.

- **Une augmentation des dépenses sociales plus forte qu'en 2017**

Au budget primitif (BP) 2018, hors personnel en dehors des assistantes familiales, les dépenses de solidarité sont attendues en hausse de 2,3% par rapport à 2017, soit une progression plus élevée que l'an passé (+1,8%).

Pour les dépenses relatives à l'enfance et à la famille la progression prévue pour faire face aux besoins du Département s'élève à 8,8% par rapport au BP 2017, avec la subvention d'équilibre du Foyer départemental ; la hausse de cette dernière atteint 5,3%.

En ce qui concerne l'insertion et le logement, une diminution de 2,6% est prévue par rapport au BP 2017, grâce à l'évolution des allocations RSA (-4,1% par rapport au BP 2017).

Enfin, pour ce qui est de l'autonomie, une progression de 1,8% est attendue au BP 2018 par rapport au BP 2017, avec une augmentation importante des inscriptions relatives à la PCH

(+8,0%), une baisse très forte de celles liées à l'allocation de compensation tierce personne (ACTP) (-20,6%), en voie d'extinction, et une hausse des inscriptions relatives à la principale de des trois allocations liées à l'autonomie, l'APA (+1,4%).

Malgré les contraintes budgétaires et afin de tenir compte des situations spécifiques des établissements, les taux directeurs des établissements médico-sociaux ont été revalorisés au plus juste des besoins.

- **Une progression plus faible des dépenses de personnel**

Après une forte progression l'an dernier (+3,1% au BP 2017), les dépenses de personnel (y compris la solidarité) sont envisagées en hausse de 1,4%.

Cette évolution résulte à la fois de mesures imposées par l'Etat, qui font rarement l'objet de compensations, et de décisions propres au Département (évolution du régime indemnitaire, intégration du personnel des centres locaux d'information et de coordination (CLIC)...).

Un effort particulier est entrepris au niveau du Pôle solidarités et famille dans le cadre de la nouvelle territorialisation, du contrôle accru et des contraintes d'organisation de la direction Enfance et Famille, avec la nécessité d'adapter les structures d'accueil au nombre grandissant de jeunes.

Malgré cette évolution, la part de la masse salariale dans les dépenses de fonctionnement devrait rester parmi les plus faibles de France. En 2016, elle s'élevait à 17,98% de celles-ci pour une moyenne métropolitaine (hors Paris) de 20,76%, résultat qui place le Département au 8^{ème} rang métropolitain (et au 2^{ème} rang de sa strate démographique).

Conformément aux dispositions de l'article D 3312-12 du CGCT, l'ensemble des éléments réglementaires relatifs au personnel départemental (dépenses correspondantes, structure des effectifs et durée effective de travail) est présenté en annexe C au présent rapport.

- **Une diminution globale des autres postes de dépense**

Parmi les autres postes de dépense, il convient de relever la contribution départementale au fonctionnement du SDIS, en hausse de +4,3% (soit +1,21 million d'euros), effort conséquent compte tenu des contraintes budgétaires pesant sur le Département.

Cet effort est d'autant plus important que la part de la contribution départementale dans le financement du SDIS est parmi les plus élevée (73,4% en 2016 pour une moyenne nationale hors Paris et petite couronne de 58,0%, ce qui plaçait alors la Vendée au 6^{ème} rang national).

Une fois retraitée la baisse résultant de la perte des dépenses de transports scolaires et interurbains assumés à titre transitoire pour le compte de la Région en 2017, on constate une diminution des autres postes de dépenses, notamment au niveau :

- des moyens généraux du Département (poursuite de la dématérialisation ou encore optimisation des outils de gestion) ;
- des partenaires du Département, mis à contribution via un ajustement de la politique de subvention (-18,9% envisagé en 2018 par rapport au BP 2017 (hors reports) pour les subventions versées) ;
- des frais financiers, réduits grâce à la politique d'endettement suivie par le Département et à celle de gestion active de la dette menée depuis 2015 (présentées dans l'annexe B au présent rapport relative à la structure et à la gestion de l'encours de dette).

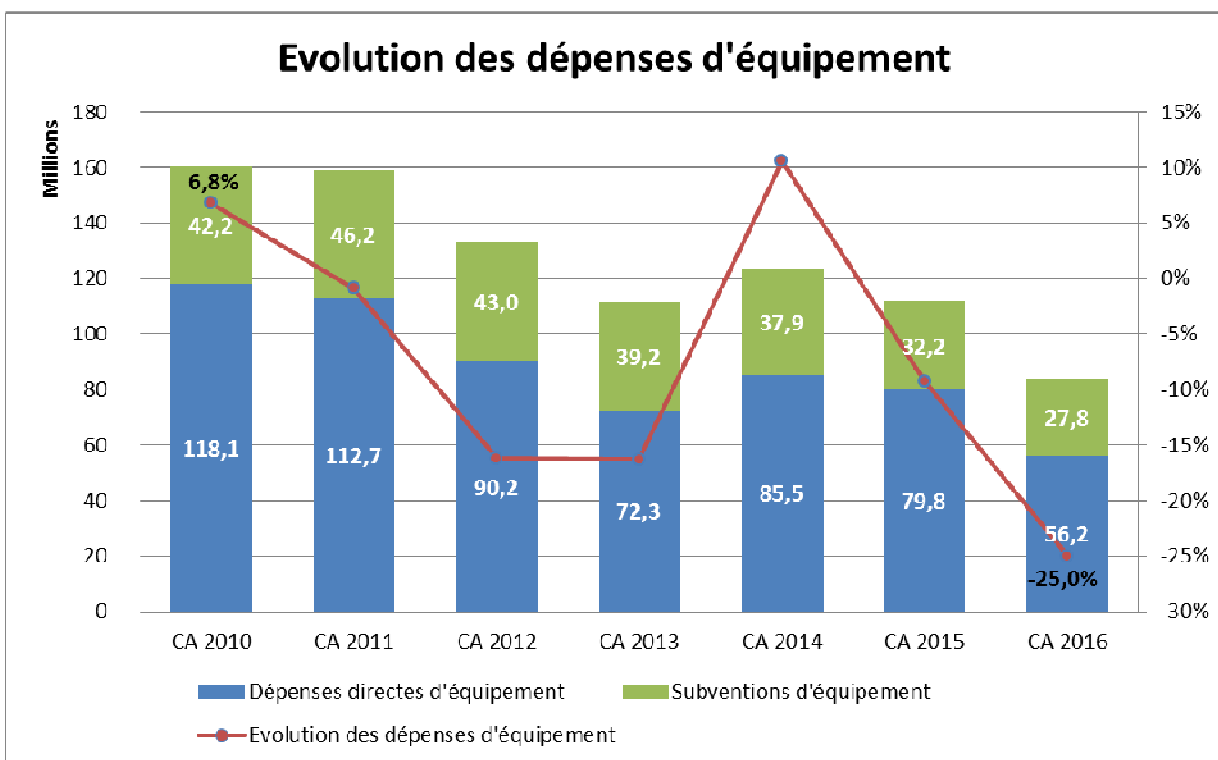
C. L'investissement et son autofinancement

• Le cadre général, en réalisation et en vote

Les efforts de gestion réalisés en section de fonctionnement permettent au Département de conserver un bon niveau d'autofinancement, élément-clé pour préserver une capacité à agir.

Depuis 2011, comme indiqué au point I. B. du présent rapport, le Département a cherché à restaurer puis à maintenir cet autofinancement à un bon niveau dans l'optique de réduire le recours à l'emprunt pour financer ses dépenses d'investissement.

Ainsi, alors qu'en 2010, 61,2% des dépenses d'investissements étaient financées par recours à l'emprunt et 21,4% via l'autofinancement net, en 2016, la proportion s'est inversée : 22,5% financés par l'emprunt et 64,7% par le biais de l'autofinancement net.



Au sein des dépenses d'investissement, on constate depuis 2014 une diminution de celles d'équipement (directes et subventions versées) ; cette évolution s'inscrit dans une tendance nationale, résultant des contraintes financières pesant sur les budgets départementaux.

Malgré cette baisse, plus faible que celle de la moyenne des départements (comme indiqué au point I. B. du présent rapport), les dépenses d'équipement du Département restent parmi les plus élevées ; en moyenne elles s'élevaient ainsi à 183 € par habitant sur la période 2010/2016 contre 156 € pour les départements comparables de la strate.

En cumulé, elles représentent 1 305 € par habitant sur la période 2009/2016 contre 1 138 € au niveau de la strate démographique.

Il convient de noter que la réalisation 2017 devrait permettre une augmentation du niveau des dépenses d'équipement de l'ordre de 6,0% et de près de 8,5% pour les seules dépenses directes.

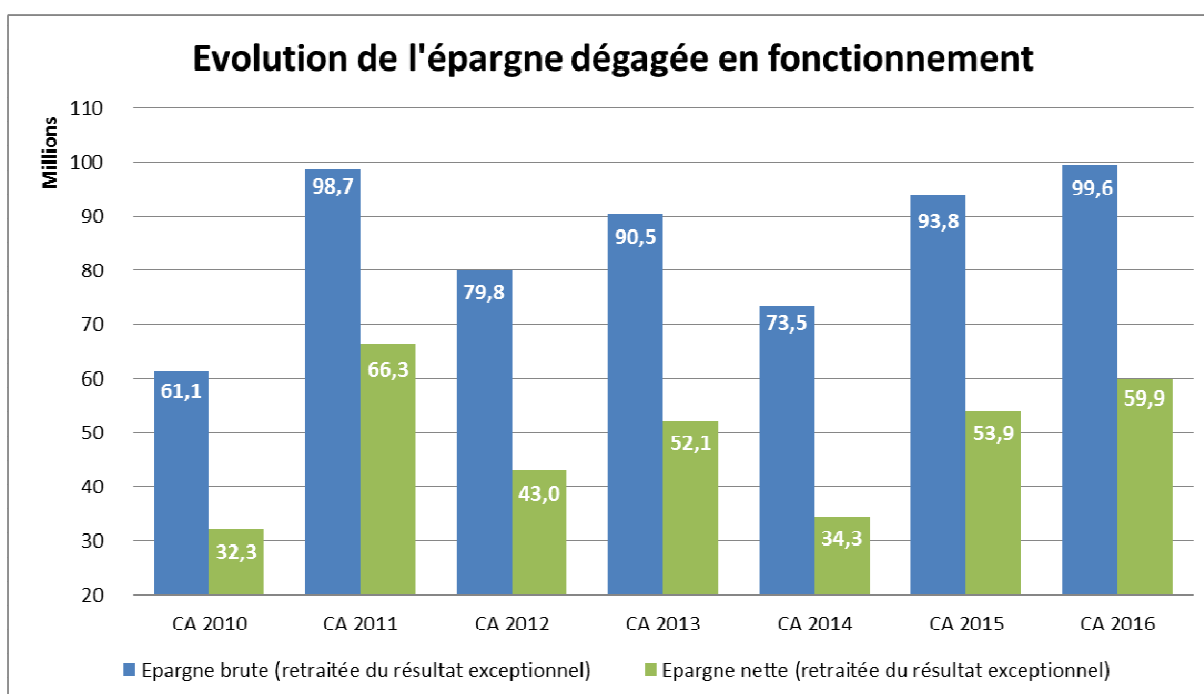
Comme il sera précisé plus après, la dégradation constatée sur la période récente résulte pour une bonne part de difficultés liées à l'avancement des projets, les crédits votés au BP, auxquels s'ajoutent les reports, ayant été maintenus au-dessus de 80 millions d'euros sur la période.

- **Un autofinancement dégagé stabilisé**

Afin de préserver sa capacité à investir sans augmenter son endettement, le Département doit dégager dans son budget, avant reprise du résultat de l'exercice antérieur, un niveau d'autofinancement suffisant.

Hors dépenses imprévues et reprise du résultat 2017, le niveau de l'autofinancement brut devrait se situer autour de 90 millions d'euros, soit un niveau plus élevé qu'au BP 2017.

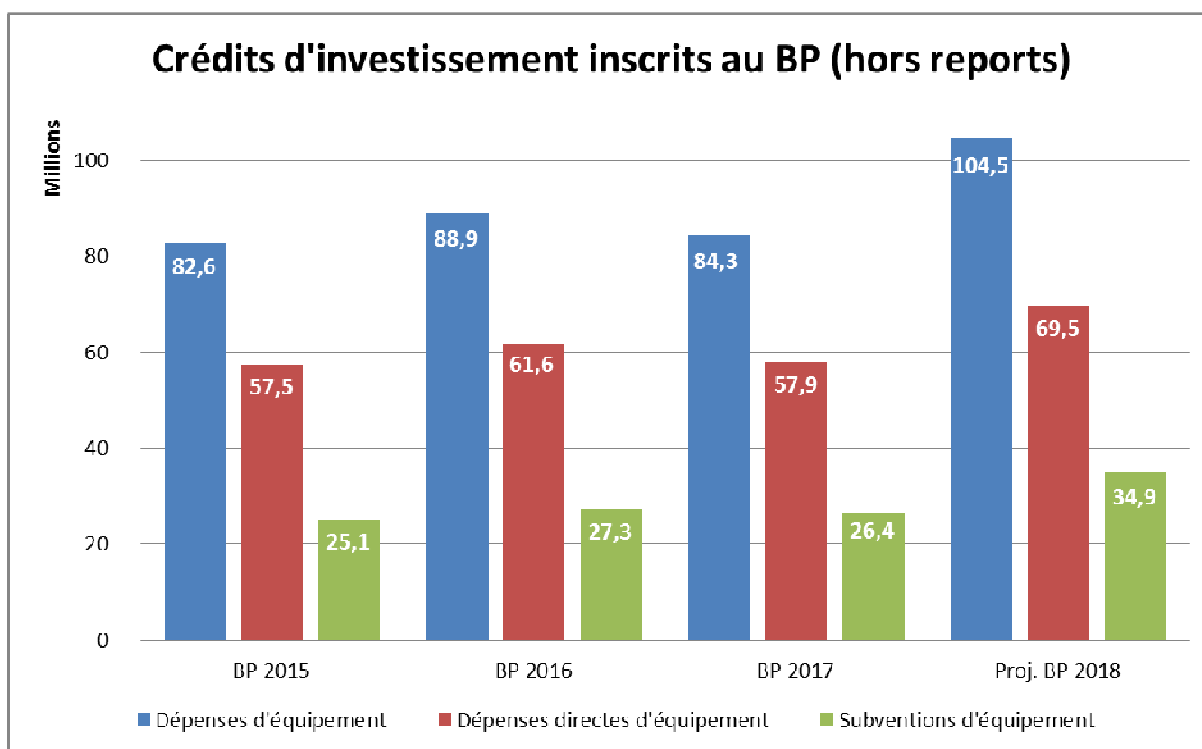
En réalisation, l'objectif sera de situer l'autofinancement au plus près des niveaux atteints au cours des exercices précédents (cf. graphique ci-dessous), étant indiqué que la réalisation 2017 devrait être meilleure que celle de 2016 grâce aux efforts poursuivis et surtout à la très bonne tenue des DMTO.



En fin d'exercice 2018 une réalisation proche de 85 millions (hors produits exceptionnels) pourrait être envisagée pour l'autofinancement brut et, par conséquence, une réalisation proche de 45 millions d'euros pour l'autofinancement net.

- **Des dépenses d'investissement qui se maintiennent à un bon niveau**

Hors intégration des reports de l'exercice 2017 et remboursement du capital de la dette, le niveau des dépenses d'équipement devrait être supérieur à celui du budget primitif 2017 ; il atteindrait ainsi un montant supérieur à 104 millions d'euros (+24,0%).



Dans ce montant, les dépenses directes d'équipement pèseraient plus de 69 millions d'euros (+20,1%) et les subventions d'équipement versées par le Département autour de 35 millions (+32,5%).

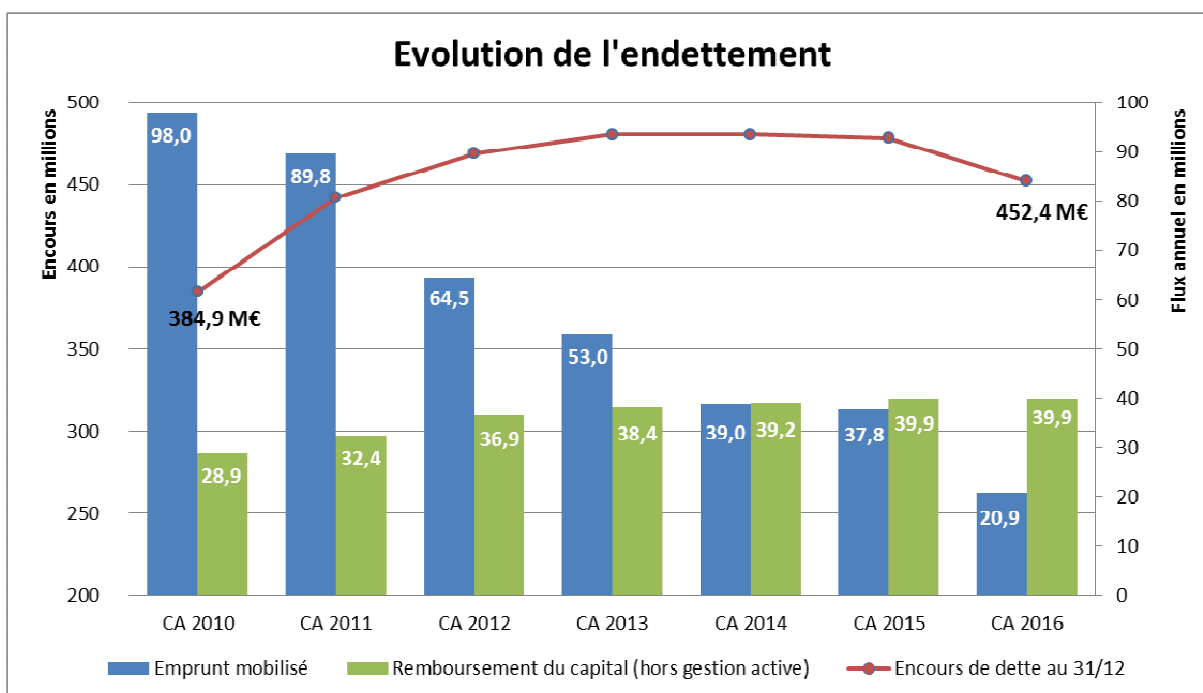
A côté des dépenses d'équipement présentées ci-dessus, il convient notamment d'ajouter le remboursement du capital des emprunts réalisés par le Département estimé en 2018 à 39,6 millions d'euros.

Au total, hors dépenses imprévues et intégration des reports de l'exercice 2017, le montant des dépenses d'investissement devrait atteindre près de 145 millions d'euros au BP 2018 contre 124,9 millions au BP 2017 (+15,8%).

- **Un recours à l'emprunt limité et maîtrisé**

La principale ressource propre de la section d'investissement, le fonds de compensation de la TVA (FCTVA), est attendue en hausse au BP 2018 ; elle devrait se situer aux alentours de 10 millions d'euros (+12,0%).

En ce qui concerne le recours à l'emprunt, 2018 devra se situer dans la lignée des exercices précédents avec une inscription limitée rendue possible par le haut niveau atteint par l'autofinancement, l'utilisation d'une partie du résultat 2017 et par la hausse des subventions d'investissement perçues, notamment dans le cadre des grands projets routiers (Région Pays-de-la-Loire, La Roche-sur-Yon Agglomération...).



Cette inscription limitée, d'un niveau inférieur au remboursement du capital, permettra au Département de poursuivre une politique d'investissement volontariste sans augmenter son niveau d'endettement.

Elle lui permettra même de poursuivre la politique de désendettement menée depuis 2014 (présentée dans l'annexe B au présent rapport) ; son encours de dette se situerait autour de 403,9 millions d'euros fin 2018 (hors gestion active de la dette).

La nouvelle loi de programmation des finances publiques rendant obligatoire à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires la présentation des objectifs du Département en matière « d'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette », celui-ci est présenté ci-dessous.

Hors gestion active de la dette, le besoin d'emprunt annuel 2018 est envisagé en réalisation à environ 16 millions d'euros (reports 2017 compris) et le remboursement du capital de la dette à 39,6 millions ; le **besoin de financement annuel** devrait donc être proche de **-24 millions**, le volume d'emprunt nouveau étant inférieur à celui du remboursement du capital.

III- Les priorités du futur budget départemental 2017

Les éléments présentés précédemment constituent le cadre du futur budget départemental ; la mise en œuvre de ses priorités se poursuivra dans le cadre des quatre axes définis en 2017.

Ces priorités serviront de base à la réflexion engagée dès cette année afin d'orienter les actions à venir pour la Vendée de demain. Une étude sera réalisée dès le 1^{er} trimestre en associant l'ensemble de la population et les forces vives la composant afin de répondre à ce besoin prospectif absolument nécessaire pour faire face aux profondes mutations de notre société : Vendée 2040.

A. Faire vivre l'âme de la Vendée

Faire vivre l'âme de la Vendée, c'est un axe fort du Département qui considère le sport et la culture comme un élément essentiel pour un épanouissement équilibré du territoire.

- **Le Grand Départ du Tour de France : le Département en première ligne**

Après le Vendée Globe en 2016 et 2017, le Département s'apprête à vivre un grand événement en juillet prochain avec le Grand Départ du Tour de France. Il va vivre 2018 au rythme du vélo : la semaine du cyclisme « 100 jours avant le Tour » au Vendéspace fin mars, l'exposition « A bicyclette » à l'Historial de mai à septembre, l'aménagement du Vendéspace en permanence du Tour et la soirée de présentation des équipes la semaine précédant le Grand Départ.

Deux étapes sillonneront quelques 72 communes du territoire le 6 juillet de Noirmoutier à Fontenay-le-Comte et le 7 de Mouilleron-Saint-Germain à La Roche-sur-Yon.

Afin d'associer le plus grand nombre à cet événement, le Département a lancé un appel à projet pour soutenir les initiatives qui mettront à cette occasion la Vendée et le vélo à l'honneur.

- **La poursuite d'une politique culturelle et sportive riche au service des territoires**

En matière sportive, l'année 2018 sera encore marquée par de grandes compétitions qui se dérouleront au Vendéspace avec, en point d'orgue, l'organisation du 1^{er} tour de la Fed Cup en février, le championnat de France Roller Indoor en mars et les Internationaux de Tennis de Vendée en novembre.

Trois manifestations nautiques verront également le Département apporter sa contribution : le Mondial J80, la Solitaire du Figaro et la Golden Race.

En 2018, le Département poursuivra une action culturelle ambitieuse, à travers notre identité, faite d'une histoire qu'il nous revient de transmettre, d'un patrimoine qu'il faut valoriser et de nos valeurs qu'il faut cultiver, comme celle de la citoyenneté.

Le succès de l'opération « Un auteur voyage en Vendée », qui a accueilli près de 4 000 spectateurs en 2017 sur le thème de Marcel Pagnol, montre combien il est nécessaire d'aller au plus près des Vendéens dans des lieux plus intimes, plus insolites. Il sera donc proposé de poursuivre les petites formes de spectacles qui pourront être présentés dans tous les cantons.

Le Département entend poursuivre la programmation de spectacles animés sur les sites dans un souci de cohérence, tout en tenant compte des actions lancées à l'initiative des territoires. En 2018, l'abbaye de Maillezais accueillera la création d'un nouveau spectacle historique et théâtral sur le thème du marais et de Rabelais.

De nouvelles programmations verront le jour sur les différents sites du Département ; c'est le cas à l'abbaye de Grammont et au Haras. En 2018, nous finaliserons « Maillezais, l'Abbaye numérique » qui permettra de découvrir l'abbaye sous un nouveau jour, à travers des dispositifs de réalité augmentée. Au-delà de l'animation, le Département continuera de mettre en valeur les sites à travers de nouvelles muséographies originales tournées vers les nouvelles technologies.

A la Chabotterie, afin de répondre à une attente et offrir une diversification des offres, un *escape game* sera créé.

L'École Départementale des Arts et du Patrimoine (EDAP) continuera de proposer des animations pédagogiques aux scolaires de tous niveaux, afin de sensibiliser les jeunes aux richesses de notre territoire et à l'histoire de la Vendée, sur les sites culturels et naturels départementaux tout comme sur quelques autres sites patrimoniaux d'intérêt majeur.

Le Grand Départ du Tour de France sera également l'occasion de faire partager cet événement avec les plus jeunes au travers de supports et manifestations (mallette pédagogique, site internet dédié, semaines d'ateliers et de rencontres, grand défi,...).

Les plans bénévolat et Vendée civisme seront préservés, avec la reconduction des actions qui ont fait son succès jusqu'à ce jour avec notamment une amplification du dispositif « Bourses jeunes bénévoles ».

Le numérique sera une fois encore au cœur des réflexions et des réalisations des Archives départementales qui poursuivront leur travail collaboratif, en s'inscrivant pleinement dans la gestion électronique des documents (GED) qui facilitera l'accès aux documents.

Le rayonnement culturel prendra aussi la forme de deux belles expositions à l'Historial en 2018 : outre celle organisée dans le cadre de l'accueil du Tour de France, « A bicyclette », la seconde « La Vendée, de la Grande Guerre à la Paix » clôturera le cycle de commémoration de la Grande Guerre.

Enfin les nombreux festivals continueront d'animer notre saison estivale, avec le festival des Voûtes célestes dans le Sud-Vendée en juin, le festival de théâtre de Terre Neuve fin juin, le festival de Thiré « Dans les Jardins de William Christie » fin août et le festival « Musique à La Chabotterie ». Au printemps, comme en 2017, le festival de musique baroque et sacrée sera proposé en partenariat avec les Arts Florissants.

B. Etre le garant des Solidarités entre les Vendéens

Les publics en situation de précarité connaissent un accroissement important. Cette précarisation touche plus particulièrement les ménages peu qualifiés et éloignés de l'emploi pour lesquels une insertion professionnelle demeure difficile.

Les phénomènes de précarisation prennent des formes multiples et souvent conjuguées.

Ils traversent l'ensemble des politiques sociales à tous les âges de la vie.

Dans ce cadre et afin de répondre toujours au plus proche aux besoins des usagers, en 2017, une réflexion a été engagée sur la territorialisation de l'action sociale départementale.

Ce sont ainsi cinq territoires d'actions sociales qui ont été définis avec une nouvelle organisation et une présence de l'ensemble des acteurs départementaux de la solidarité regroupés dans des Maisons Départementales des Solidarités et de la Famille (MDSF).

• L'enfance et la famille

Le schéma en faveur de l'enfance et de la famille, voté en juin 2016, est dans sa deuxième année de mise en œuvre. De nombreuses actions ont été menées afin de répondre aux enjeux et évolutions des besoins des enfants et de la famille.

A titre d'exemple, le projet de Maison d'enfants à caractère social (MECS) dans le Sud-Vendée est entré dans sa phase de préparation en lien avec le Foyer départemental de l'enfance (FDE) Gilbert de Guerry.

Par ailleurs, le renforcement des partenariats a été impulsé en 2017 avec notamment, des réflexions autour des conventions nous liant à des partenaires concourant à la mise en place de nos missions ; il se poursuivra en 2018.

Des liens étroits se mettent également en œuvre avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) afin de structurer nos partenariats et de renforcer nos actions dans le champ de l'enfance et de la parentalité.

Le Département a été confronté en 2017 à une forte augmentation du nombre de mineurs non accompagnés (MNA) accueillis dans le cadre des dispositifs d'aide sociale à l'enfance.

En 2018 seront pris en compte l'impact en année pleine de l'ouverture du second accueil dédié aux MNA à Talmont-Saint-Hilaire et la nécessité de prendre en charge ses jeunes dans nos dispositifs de droit commun.

Il convient également de noter l'annonce par le gouvernement de la mise en place d'une dotation de compensation couvrant 30% du coût annuel d'un MNA. En 2018, le Département percevra ainsi une dotation calculée sur la base des effectifs pris en compte au 31 décembre 2017.

Le FDE a vu sa capacité d'accueil progresser de plus de 9% avec l'ouverture de l'antenne de Braille, celle du service de jour ainsi que la finalisation du Groupe d'Accueil Mixte (GAM) à l'été 2017. Les dépenses 2018 seront également impactées par la mise en œuvre de la démarche d'évaluation externe obligatoire, la restructuration de la cuisine de Mormaison et l'impact d'un accueil de jour à Luçon.

- **L'insertion, le logement et l'accompagnement territorial**

Alors qu'elles ne cessaient de progresser les années précédentes, les dépenses de RSA ont bénéficié d'une baisse effective en 2017 pour la deuxième année consécutive. L'année 2018 devrait voir se poursuivre cette tendance malgré les évolutions liées aux décisions de revalorisation des allocations, antérieures à 2017.

L'année 2017 a également été marquée par la mise en place de la cellule contrôle RSA et par le renforcement des actions visant à la réinsertion professionnelle et à un accompagnement social renforcé.

Ces deux facteurs, combinés avec un plan départemental d'insertion vers l'emploi (PDIE) conséquent, ont permis de mettre en œuvre des solutions dédiées à l'insertion professionnelle et de proposer un parcours professionnel structuré autour d'une dynamique partenariale en faveur de l'emploi des bénéficiaires du RSA.

Toutes ces actions se poursuivront en 2018 avec le renforcement de la territorialisation.

Il est aussi prévu une augmentation du nombre de places de chantiers d'insertion au regard de la mise en œuvre de projets toujours plus nombreux.

Les actions d'insertion via les chantiers dans le cadre du fonds d'aide aux jeunes (FAJ) se poursuivront également avec la création de 11 places supplémentaires.

- **Les personnes âgées et handicapées**

L'année 2017 a été marquée par l'ouverture d'établissements dans le champ de la personne handicapée et par la finalisation des travaux liés à la mise en œuvre de la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement.

Elle a également été aussi l'année de la réflexion sur les missions des CLIC qui a abouti à la décision d'internalisation des missions d'accueil et d'accompagnement des aînés. La mise en place effective de ces missions internalisées se fera courant 2018, en lien avec la territorialisation de l'action sociale.

L'année 2018 sera par ailleurs celle de la mise en place du schéma autonomie qui devra répondre aux enjeux de société, liés notamment au vieillissement de la population et à la prise en charge du handicap.

Les projets qui seront menés porteront d'une part sur l'amélioration de la qualité de délivrance de prestations dans une démarche de contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM), notamment avec les services à domicile, et d'autre part sur des créations de places en établissement ou en accueil familial ; cela concerne 32 places de foyers d'accueil médicalisés (FAM) à Luçon et 56 places en EHPAD pour personnes handicapées vieillissantes.

Les taux directeurs ont été, quant à eux, revalorisés au plus juste en tenant compte des contraintes des établissements.

C. Bâtir les infrastructures de demain

- **La poursuite des investissements en faveur des collèges**

Après une année 2017 marquée par l'ouverture du nouveau collège Michel Ragon de Saint-Hilaire-de-Loulay, l'année 2018 verra le Département amplifier ses efforts pour l'accueil des collégiens dans le cadre du plan qui se poursuit.

On peut notamment citer au titre des opérations qui seront financées en 2018 deux restructurations particulièrement importantes à Fontenay-le-Comte (collège Tiraqueau) et à La Roche-sur-Yon (collège Les Gondoliers) ; sont également concernés les travaux d'extension et de restructuration des collèges Pays-de-Monts de Saint-Jean-de-Monts, Paul Langevin à Olonne-sur-Mer, et Pierre Garcie-Ferrande à Saint-Gilles-Croix-de-Vie.

De nombreuses autres interventions et le lancement de nouvelles opérations importantes sont prévues, notamment pour des demi-pensions dans les collèges Jean Monnet au Château-d'Olonne, Gaston Chaissac à Pouzauges et Haxo à La Roche-sur-Yon.

- **Le patrimoine départemental**

S'agissant des bâtiments départementaux, 2018 verra le lancement des travaux de la « Vendéthèque » de Mouzeuil-Saint-Martin et de la MDSF d'Olonne-sur-Mer, sur le territoire de l'agglomération des Sables-d'Olonne, et la poursuite des travaux de réhabilitation de l'Hôtel du Département.

- **La poursuite du désenclavement de la Vendée**

Après la livraison de la liaison entre Bournezeau et Chantonay en 2017, les efforts pour le désenclavement routier de la Vendée se poursuivront en 2018.

C'est le cas sur l'axe Aizenay / Challans avec la fin des travaux entre Saint-Christophe-du-Ligneron et Challans, et la poursuite de la mise à 2x2 voies de la section Aizenay / la Vie.

Les travaux de contournement nord de La Roche-sur-Yon, qui bénéficient d'un subventionnement de la Région, seront engagés avec les travaux de mise en 2x2 voies ; il en

va de même pour les contournements de Saint-Michel-Mont-Mercure et de Mouchamps ainsi que pour les déviations du Poiré-sur-Vie et de Triaize.

Par ailleurs, le Département maintiendra son effort d'entretien sur son patrimoine routier et d'amélioration des services aux usagers. A ce titre, il poursuivra en 2018 les travaux de réparation lourde du pont de Noirmoutier qui a fait l'objet de la mise en place d'un nouveau dispositif d'information des usagers en cas de fermeture.

- **Le domaine portuaire et la défense contre la mer**

Le Département poursuivra aussi son effort pour l'entretien des ouvrages portuaires dont il a conservé la gestion et continuera d'accompagner les investissements réalisés par les concessionnaires dans l'objectif d'améliorer le service rendu aux usagers du commerce, de la pêche et de la plaisance.

Seront concernés la jetée Saint-Nicolas, le quai Georges V et le quai d'Allègement dans le port des Sables-d'Olonne, les pontons pêcheurs et SNSM et le môle Joseph Martin de Port Joinville à l'Île d'Yeu.

Par ailleurs, dans le cadre d'un partenariat renouvelé avec l'Etat et la Région Pays-de-la-Loire, le Département poursuivra son effort d'accompagnement des opérations de protection contre les submersions marines.

D. Accompagner les projets des communes et intercommunalités

Alors que l'année 2016 avait été consacrée à la réflexion sur l'évolution des interventions du Département vers les territoires, 2017 a vu se concrétiser le processus de contractualisation avec la signature de l'ensemble des contrats avec les intercommunalités et l'Île d'Yeu.

- **La contractualisation avec les territoires**

Avec la signature de l'ensemble des contrats, une plateforme dématérialisée à destination des différentes intercommunalités a été mise en place.

Le processus de financement entre dans une phase active en 2018 et les crédits nécessaires aux premiers versements seront prévus avec une montée en puissance. C'est l'aboutissement d'un processus favorisant la prise en compte des projets de territoires au travers du partenariat avec les intercommunalités.

Les projets retenus dans la contractualisation permettront de maintenir un développement équilibré de la Vendée avec une visibilité sur les financements apportés par le Département aux élus locaux.

- **L'ingénierie territoriale auprès des collectivités**

La mise en place d'un observatoire devrait contribuer à faciliter la relation avec les collectivités.

En termes d'accompagnement des partenaires locaux, le Département poursuit par ailleurs son offre d'ingénierie via le service dédié en matière :

- d'aménagement : avec les pistes cyclables, où la priorité sera donnée aux grosses rénovations (pistes sur le canal de Luçon et à Mesnard-la-Barotière), les multiples projets d'urbanisme soutenus et notamment les contrats communaux d'urbanisme qui

rentrent pour la plupart dans une phase de réalisation de travaux, et la mise en œuvre du nouveau schéma départemental du tourisme adopté en 2017.

- d'habitat : avec la poursuite des actions du Département en matière de politique de l'habitat tant pour le parc public que privé ;
- de patrimoine : avec les programmes de soutien du Département permettent d'encourager la restauration de ce patrimoine historique qui caractérise la Vendée, les communes étant confrontées à un patrimoine qui se détériore de plus en plus.

- **L'environnement, l'agriculture et la pêche**

Le Département va poursuivre également ses politiques sectorielles en matière d'eau, d'environnement, d'agriculture et de pêche.

Notre engagement en faveur de l'agriculture vendéenne, qui traverse une crise sans précédent, va se poursuivre en 2018. Il en est de même pour nos aides en direction de la pêche, qui permettent d'encourager ce secteur économique important pour notre Département littoral.

Afin de soutenir cette activité et de mieux connaître notre milieu, 2018 sera aussi marquée par la mise en place effective de l'observatoire du littoral qui, grâce à un réseau de mesures et d'analyses, nous permettra peut-être de mieux appréhender les pics de mortalité qui se succèdent en matière de conchyliculture.

L'eau reste ainsi au cœur de notre action. De nouvelles actions en direction de la politique de l'eau seront ainsi mises en place afin de garder un positionnement stratégique dans ce domaine et notamment de travailler sur la qualité des masses d'eau.

Toujours dans l'objectif de préserver notre écosystème, 2018 verra la poursuite de nos actions de préservation et de valorisation de nos espaces naturels sensibles (ENS), avec notamment la grange de la cité des oiseaux et la passerelle sur l'ENS de Rocheservière.

Le Laboratoire de l'environnement et de l'alimentation de Vendée, après avoir réussi sa mue et avoir largement dépassé les résultats qui lui avait été fixés dans son précédent plan d'objectifs (2014-2016), s'est fixé un nouveau plan pour les quatre ans à venir. Il devrait lui permettre de renforcer encore plus son action en Vendée tout en s'ouvrant davantage à d'autres partenaires. Les trajectoires s'inscrivent bien dans les règles strictes qui pourraient être fixées au niveau national confortant ainsi les choix faits précédemment (gestion analytique, objectifs de résultats,...).

- **La Bibliothèque de Vendée**

De son côté, la Bibliothèque de Vendée poursuit son action d'accompagnement des communes dans leurs projets de bibliothèques et de développement de leurs collections, tout en renforçant elle-même ses propres collections et ses ressources numériques lesquelles prennent une place de plus en plus importante dans l'offre proposée aux territoires.

Telles sont les grandes orientations du prochain budget primitif 2018 qui sera soumis au vote du Conseil Départemental lors de la session de mars prochain.

PROPOSITION

En conclusion, je vous invite à délibérer sur les orientations budgétaires 2018.

Le Président,

Yves AUVINET